

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2024 - 30

**portant demande de financement au titre du Boost'Habitat
pour le projet de rénovation énergétique des deux logements
communaux Chemin de la Justice à Auzances**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2024 – 68 en date du 27 Novembre 2024 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 et décidant de leur priorisation,
- Vu la décision n° 2024-24 en date du 28 Novembre 2024 portant demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 pour le projet de rénovation énergétique des deux logements communaux Chemin de la Justice à Auzances (Priorité 2),
- Considérant que ce projet est éligible au Boost'Habitat et que l'évaluation énergétique réalisée par les techniciens du Syndicat Mixte Est Creuse Développement estime un gain d'énergie primaire de l'ordre de 70%, de même qu'un pourcentage de réduction de Gaz à Effet de Serre de 70% également, après la réalisation des travaux du troisième scénario,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé au titre du Boost'Habitat pour la rénovation énergétique des deux logements communaux du chemin de la Justice à Auzances, pour un montant total de 190 841, 00 € HT.

Article 2 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Coût de l'opération :	190 841, 00 € HT
Logement côté sud	73 647, 00 €
Logement côté garage	79 258, 00 €
Frais publication marché	1 000, 00 €
Contrôle Technique / SPS	10 000, 00 €
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	4 000, 00 €
Maîtrise d'œuvre	22 936, 00 €

Total Recettes **190 841, 00 €**

- Subvention au titre de la DETR 2025 (60%) 114 504, 60 €
- Subvention au titre du Boost'Commune (15,72%) 30 000, 00 €
- Part communale (24, 28%) 46 336, 40€

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Boost'Habitat pour ce projet.

Auzances, le 10 Décembre 2024

Le Maire,

Françoise SIMON

